

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Mairie du COLLET-DE-DEZE



Conseil municipal du 02 avril 2024 à 20h00

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes : - La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune, - La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles. Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice. Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

COMpte ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

| | |
|---|----|
| ❖ Réalisations budgétaires 2023 | 2 |
| ❖ Analyse de la section de fonctionnement | 3 |
| ○ Dépenses de fonctionnement | 3 |
| ○ Recettes de fonctionnement | 5 |
| ❖ Analyse de la section d'investissement | 7 |
| ○ Dépenses d'investissement | 7 |
| ○ Recettes d'investissement | 9 |
| ○ Répartition par opérations d'équipement | 10 |

COMpte ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

| | |
|---|----|
| ❖ Réalisations budgétaires 2023 | 11 |
| ❖ Analyse de la section de fonctionnement | 12 |
| ○ Dépenses de fonctionnement | 12 |
| ○ Recettes de fonctionnement | 13 |
| ❖ Analyse de la section d'investissement | 14 |
| ○ Dépenses d'investissement | 14 |
| ○ Recettes d'investissement | 15 |
| ○ Répartition par opérations d'équipement | 15 |

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

REALISATIONS BUDGETAIRES 2023

| | | DEPENSES | RECETTES |
|--------------|---------------------------------|------------|--------------|
| REALISATIONS | TOTAL Section de fonctionnement | 959 025.99 | 1 235 941.90 |
| | TOTAL Section d'investissement | 531 256.75 | 708 837.38 |

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget Principal fait apparaître un résultat cumulé de 47 158.58€ se décomposant comme suit :

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Excédent de fonctionnement cumulé : | 276 915.91 € |
| Déficit d'investissement cumulé : | -39 289.33 € |
| Restes à réaliser : | - 190 468.00 € |
| Résultat cumulé : | 47 158.58 € |

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|-------------------|---------------------|
| RECETTES exercice 2023 | 1 235 941.90 | 708 837.38 |
| DEPENSES exercice 2023 | 959 025.99 | 531 256.75 |
| Résultat | 276 915.91 | 177 580.63 |
| Résultat antérieur reporté au 31/12/2022 | 0.00 | -216 869.96 |
| Résultat de clôture cumulé au 31/12/2023 | 276 915.91 | - 39 289.33 |
| Solde des restes à réaliser | 0.00 | - 190 468.00 |
| Résultat EXERCICE 2023 | 276 915.91 | - 229 757.33 |
| Résultat cumulé | | 47 158.58 |

Les restes à réaliser se détaillent comme suit :

- ✓ En dépenses : 401 475.00€
 - ✓ En recettes : 211 007.00€
- Soit un solde de restes à réaliser : - 190 468.00€

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

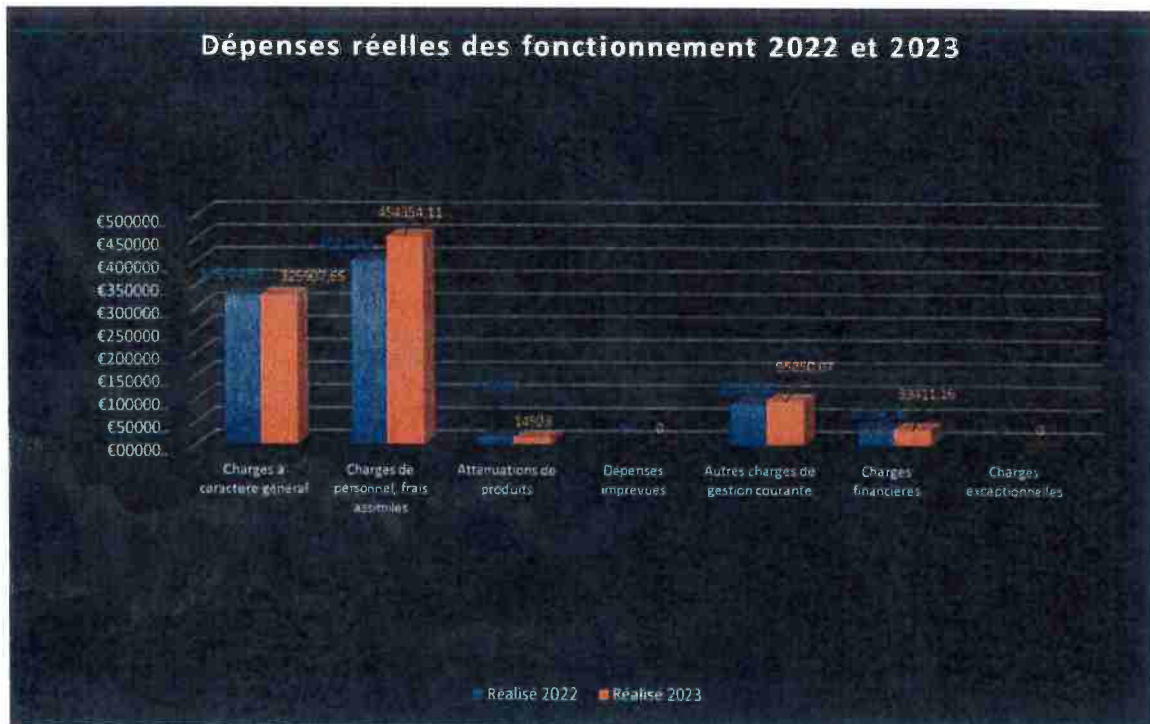
Les dépenses de fonctionnement se répartissent par chapitre de la façon suivante :

| Chapitre | Libellé | Réalisé 2022 | BP 2023 | Réalisé 2023 | CA2023-CA2022 |
|--------------------------------------|--|---------------------|-----------------------|---------------------|---------------|
| 011 | Charges à caractère général | 325 324,55 € | 329 455,00 € | 325 907,65 € | 583,10 € |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 402 270,60 € | 454 950,00 € | 454 354,11 € | 52 083,51 € |
| 014 | Atténuations de produits | 15 685,00 € | 16 887,00 € | 14 503,00 € | -1 632,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 0,00 € | 165 063,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 042 | Opération d'ordre entre sections | 32 920,00 € | 0,00 € | 35 000,00 € | 2 080,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 88 346,67 € | 96 440,00 € | 95 850,07 € | 7 503,40 € |
| 66 | Charges financières | 35 364,26 € | 34 000,00 € | 33 411,16 € | -1 953,10 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | | 899 911,08 € | 1 098 795,00 € | 959 025,99 € | |

En 2023, Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 959 025.99€ (hors virement à la section d'investissement).

- 924 025.99€ en dépenses réelles de fonctionnement soit 96.35% des dépenses totales de la section de fonctionnement
- 35 000.00€ en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 3.65% des dépenses totales de la section de fonctionnement

En 2023, il est constaté une augmentation de 6.57% des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2022.



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 325 907.65€ en 2023 contre 325 324.55€ en 2022, soit une hausse de 0,18%.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à 454 354.11€ en 2023 contre 402 270.60€ en 2022, soit une hausse de 12.95%. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la valeur du point dans la fonction publique territoriale au 01/07/2023, la revalorisation indiciaire, les avancements de grade et d'échelon mais aussi par le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de remplacements d'agents titulaires absents.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 14 503,00 € correspondant au reversement au FPIC

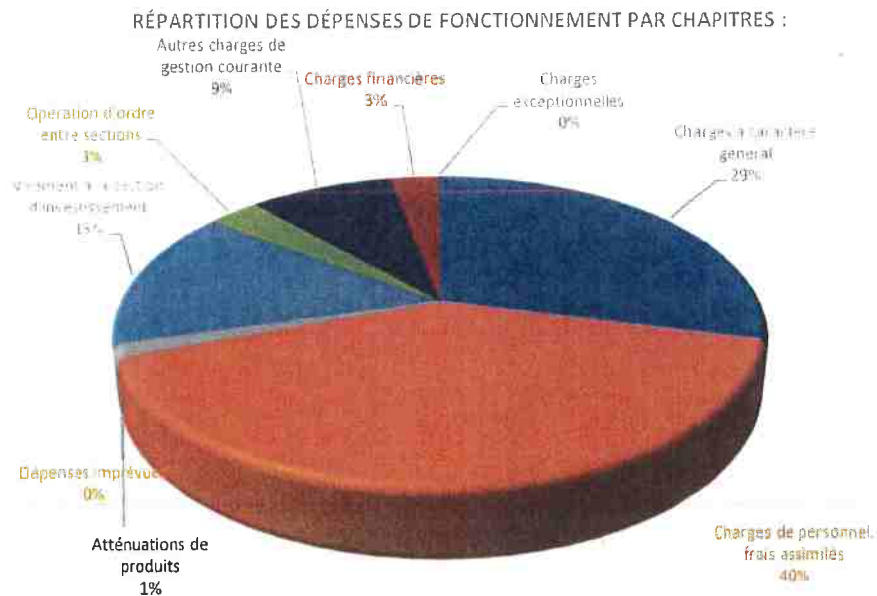
Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante s'établissent à 95 850.07 € en 2023 contre 88 346.67€ en 2022, soit une hausse de 8.49 %.

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- ✓ aux versements des charges de transports scolaires auprès de La Région
- ✓ aux versements des indemnités et cotisations des élus
- ✓ aux versements des subventions aux associations
- ✓ à la contribution au service d'incendie et de secours

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 33 411.16 en 2023 contre 35 364.26 € en 2022, soit une baisse de 5.52%. Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 165 063€ en 2023 contre 185 500.92€ en 2022.



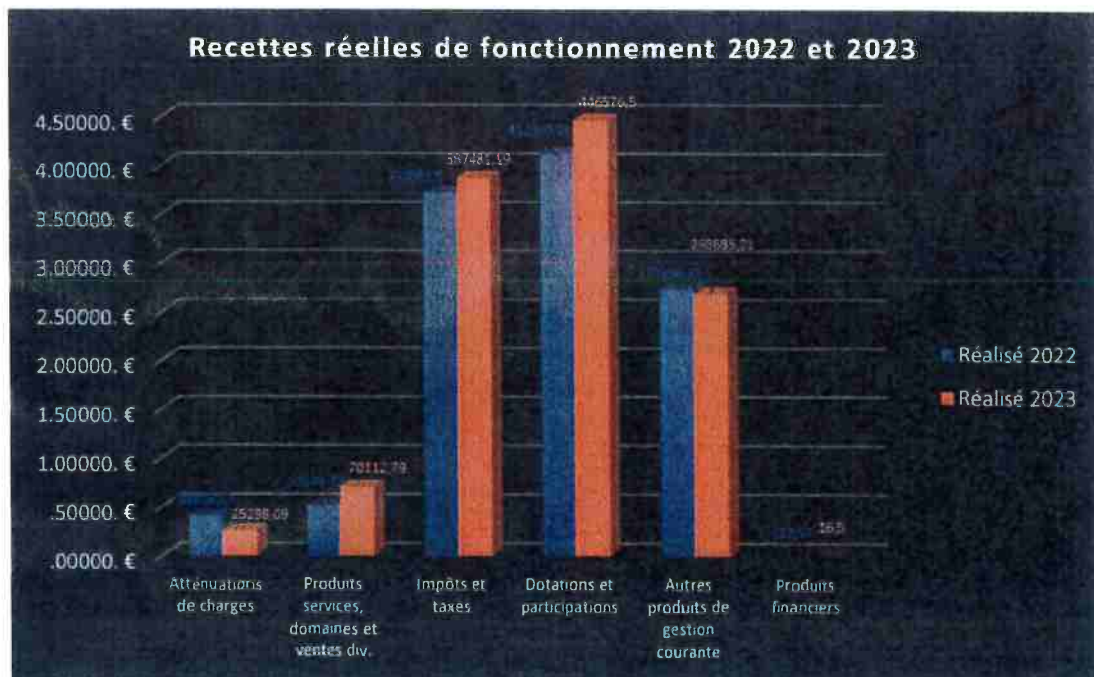
• RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Des recettes de fonctionnement plus élevées que prévues de 137 146.90€ par rapport au budget primitif (hors opérations d'ordre).

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 235 941.90€ soit 100% des recettes totales de la section de fonctionnement.

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent par chapitre de la façon suivante :

| Chapitre | Libellé | Réalisé 2022 | Budget 2023 | Réalisé 2023 | CA2023 -CA2022 |
|---|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| 13 | Atténuations de charges | 41 028,15 € | 13 000,00 € | 25 298,09 € | -15 730,06 € |
| 70 | Produits services, domaines et ventes div. | 51 246,42 € | 62 500,00 € | 70 112,79 € | 18 866,37 € |
| 73 | Impôts et taxes | 372 063,50 € | 369 840,00 € | 387 481,19 € | 15 417,69 € |
| 74 | Dotations et participations | 412 300,06 € | 398 455,00 € | 446 576,50 € | 34 276,44 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 273 398,75 € | 255 000,00 € | 268 685,01 € | -4 713,74 € |
| 76 | Produits financiers | 12,54 € | 0,00 € | 16,50 € | 3,96 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 43 832,40 € | 0,00 € | 37 771,82 € | -6 060,58 € |
| 42 | Opération ordre transfert entre section | 2 920,00 € | 0,00 € | 0,00 € | -2 920,00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 1 196 801,82 € | 1 098 795,00 € | 1 235 941,90 € | 39 140,08 € |



Chapitre 013 : Les atténuations de charges s'établissent à 25 298.09€ en 2023 contre 41 028.15€ en 2022, soit une baisse de 38.34 %.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 70 112.79€ en 2023 contre 51 246.42€ en 2022, soit une hausse de 36.82%. Ce chapitre retrace les recettes liées à la restauration scolaire ainsi que le remboursement des frais de personnel versé par le budget eau.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 387 481.19€ en 2023 contre 372 063.50 € en 2022 soit une hausse de 4.14%. Les recettes de ce chapitre représentent plus de 31,00% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 446 576.50 € en 2023 contre 412 300.06€ en 2022, soit une hausse de 8.31%. Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Chapitre 75 : Les produits de gestion courante s'établissent à 268 685.01€ en 2023 contre 273 398.75€ en 2022, soit une baisse de 1.72%. Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations et de la taxe des ordures ménagères. Cette baisse s'explique notamment par la vacance de logements.

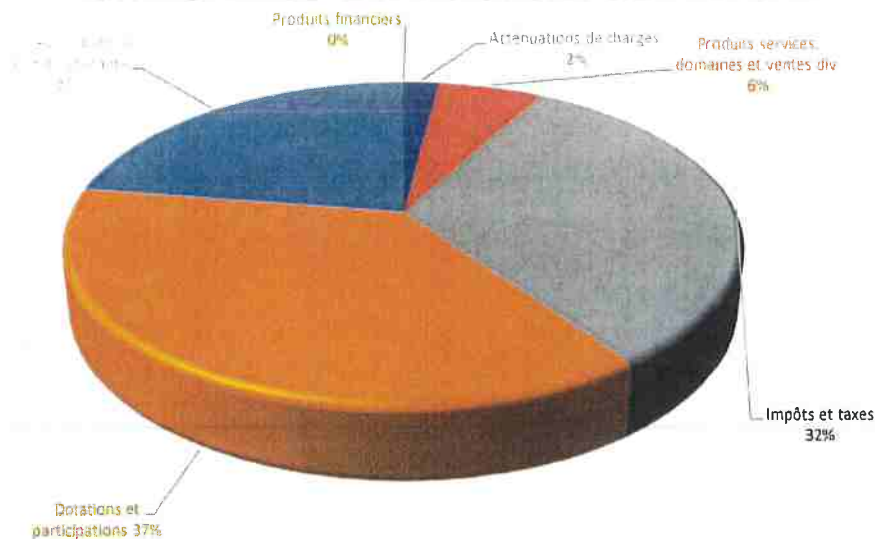
Chapitre 76 : Les produits financiers s'établissent à 16.50 € en 2023 contre 12.54€ en 2022. Dans ce chapitre se trouve notamment le revenu des parts sociales de la Caisse d'Épargne.

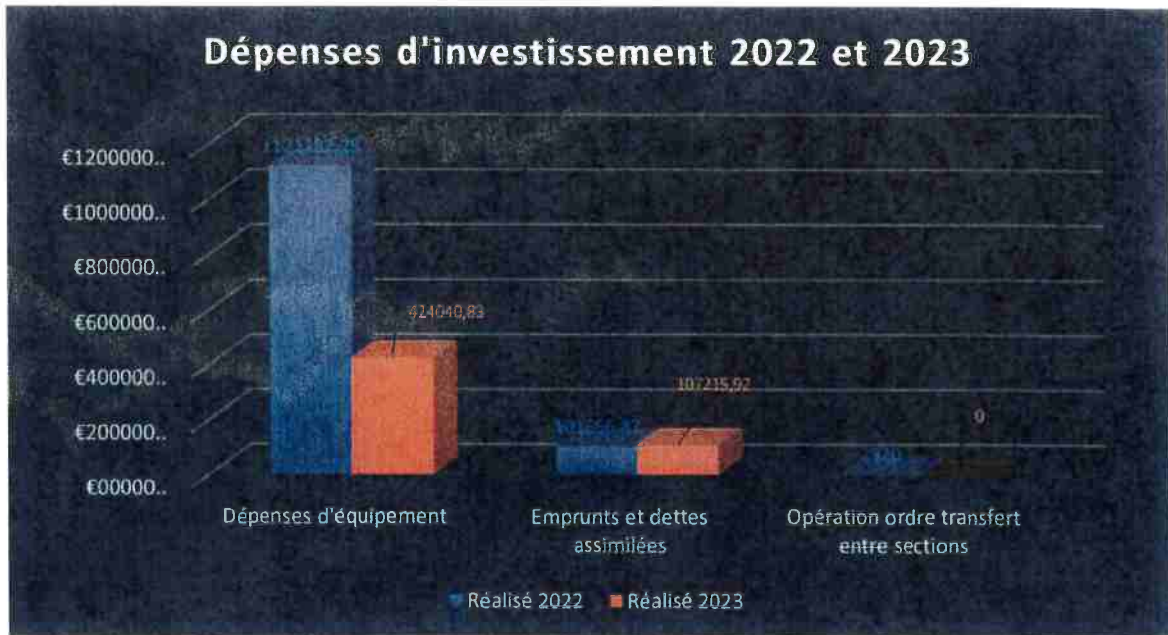
Chapitre 77 : les produits exceptionnels s'établissent à 37 771.82 € en 2023 contre 43 832.40€ en 2022, soit une baisse de 13.83%. Ce chapitre retrace les remboursements de sinistres ainsi que les cessions suite à des vente.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre budgétaires s'établissent à 0.00 € en 2023 contre 2 920.00 € en 2022.

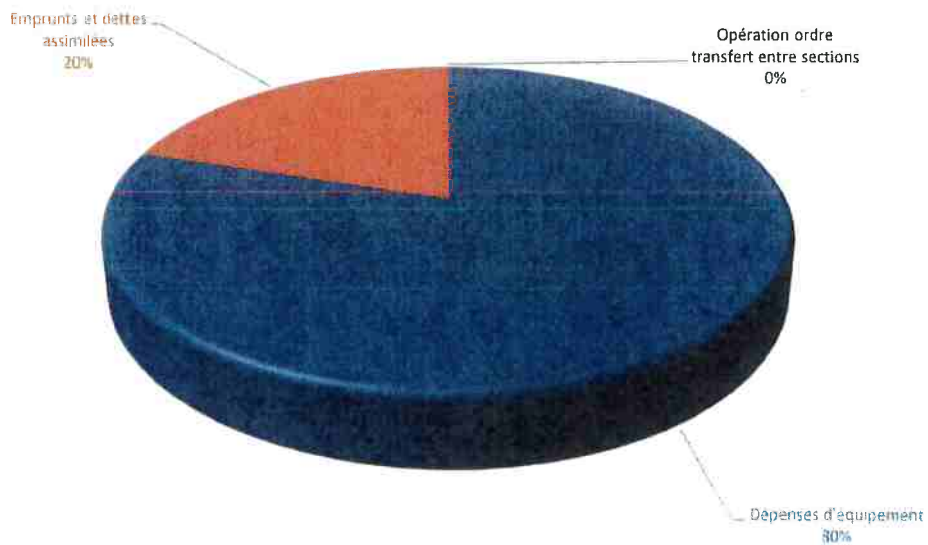
En résumé, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 276 915.91€ euros hors résultat antérieur reporté.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 PAR CHAPITRES :





RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES :



Les principaux investissements en 2023 :

- Travaux de sécurisation de l'EHPAD La Soleillade
- Travaux de rénovation et création de bureaux
- Travaux de voirie
- Extension du système de vidéoprotection
- Viabilisation de terrain « La Vigne de la Bastide »

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 401 475.00 €. Ces restes à réaliser correspondent aux travaux de sécurisation de l'EHPAD La Soleillade.

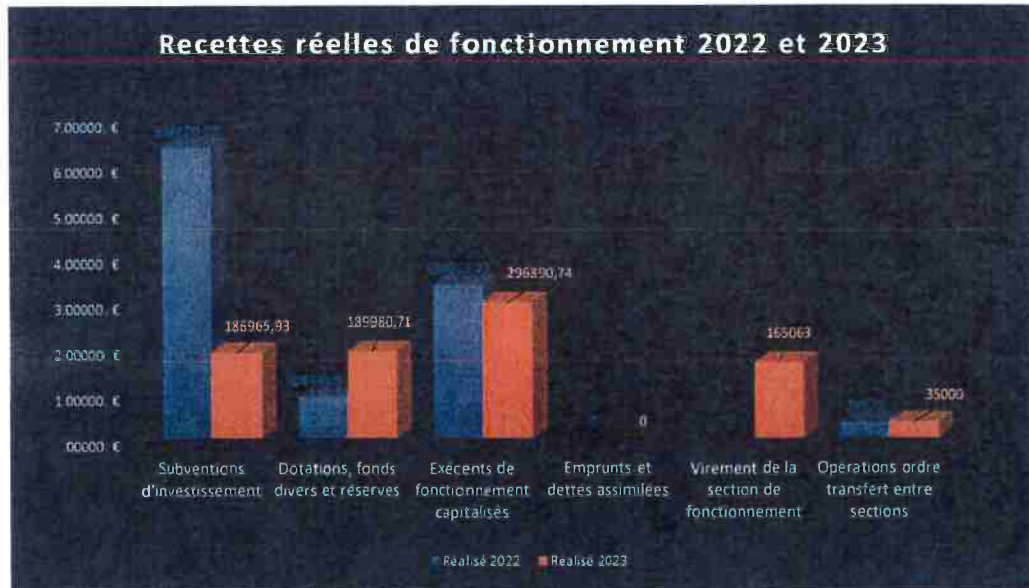
• RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 708 837,38€.

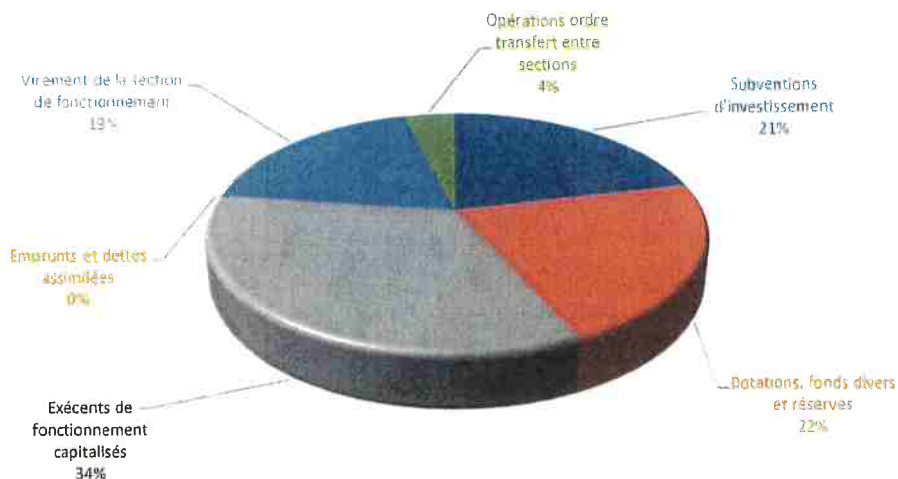
- ✓ 673 837,38€ en recettes réelles d'investissement soit 95.06% des recettes totales de la section d'investissement.
- ✓ 35 000.00€ en recettes d'ordre et d'opérations patrimoniales soit 4.94% des recettes totales de la section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

| Chapitre | Libellé | Réalisé 2022 | Budget 2023 | Réalisé 2023 | CA2023-Ca2022 |
|-----------------------|---|----------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 636 620,07 € | 515 708,73 € | 186 965,93 € | -449 654,14 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 90 133,65 € | 0,00 € | 189 980,71 € | 99 847,06 € |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 334 911,72 € | 296 890,74 € | 296 890,74 € | -38 020,98 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 530 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 21 | Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 165 063,00 € | 0,00 € | -20 437,92 € |
| 40 | Opérations ordre transfert entre sections | 32 920,00 € | 0,00 € | 35 000,00 € | 2 080,00 € |
| TOTAL RECETTES | | 1 094 585,44€ | 1 507 662,47€ | 708 837,38 | |



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023



Les principales recettes réelles d'investissement ont été constituées par :

- ✓ Le FCTVA : 185 274.11€
- ✓ La taxe d'aménagement : 4 733.60€
- ✓ Les subventions : 186 965.93€
- ✓ L'excédent de fonctionnement capitalisé : 296 890.74€

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 211 007.00 €.

• REPARTITION PAR OPERATIONS D'EQUIPEMENT

